POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an , Saumur. . . 18 fr. » c. Poste , 24 fr. » c. Six mois, — . . . 10 » — Trois mois, — . . . 5 25 —

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis ontraire. - Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. - L'abonnemeut doit lie payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express. 9 - 02 -Omnibus-Mixte. 2 - 12 soir, Omnibus-Mixte. 4 - 13 -Express.

DEPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte. Omnibus-Mixte. Express. Omnibus-Mixte. soir, Omnibus.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au Burkau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Grasser, Javaud et Milon, libraires.

PRIK DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. in ligne.

Chronique Politique.

Le Moniteur prussien publie, au sujet de la santé de M. de Bismark, une note qui nous paraît présenter assez d'intérêt, peut-être même assez d'importance pour que nous la reprodnisions.

Voici en quels termes s'exprime le journal officiel de Berlin:

- · Le nombre des lettres et écrits adressés à M. le président du conseil à Varsin, s'étant beaucoup accru dans les derniers temps, on rappelle de nouveau que les écrits de ce genre doivent être renvoyés sans être ouverts à Berlin, au département qu'ils concernent, puisque les médecins ont exigé que le président du conseil garde un repos absolu pour que sa santé puisse
- Depuis le dernier accident, cette prescription a été maintenue plus rigoureusement en-
- · L'état du président du conseil ne donne, sans doute, lieu à aucune inquiétude par suite de sa chute de cheval; mais il s'en manifeste néanmoins des suites consistant en douleurs dont tout le système musculaire est atteint, de façon que le repos et l'abstention de toute espèce d'affaire paraissent commandés à un plus haut degré. »

Ces explications, empreintes d'une autorité qu'on ne peut révoquer en doute, démentent la plupart des nouvelles publiées depuis quelques semaines relativement à l'illustre malade el prouvent que rien de ce qui a été dit sur sa

prochaine rentrée aux affaires ne doit être considéré comme authentique.

7 - 15 -

D'après une correspondance publiée par le Morgen-Post, la situation ne serait pas considérée à Berlin comme aussi satisfaisante qu'on le voudrait. L'état des finances surtout inspirerait de très-vifs soucis.

« Sous le rapport de l'abondance inépuisable des ressources, la Prosse, écrit-on, ne peut pas et ne veut pas rivaliser avec la France. Elle ne veut pas se mettre une charge énorme de dettes sur le dos.

» On est persuadé qu'un État financière. ment ruiné n'est pas capable de conserver la suprématie en Allemagne. On ne veut pas marcher sur les traces de l'Autriche qui doit en partie ses défaites à sa ruine financière. »

C'est cette préoccupation que le parti conservalcur exploite principalement contre M. de Bismark, pour le miner dans l'esprit du roi. On accuse le ministre d'attacher beaucoup trop de prix à l'entente cordiale avec la France et de ne pas rechercher avec assez d'ardeur l'alliance de la Russie, qui doit être la base de la vraie politique prussienne. Avec le concours de la Russie, en effet, on entraînerait bientôt l'Autriche dans une ligue tripartite, qui ramè. nerait les beaux jours de la Sainte-Alliance et dicterait des lois à l'Europe entière.

Peut-être l'imagination joue-t-elle un grand rôle dans le plan que suppose le correspondant du Morgen Post; mais les indications d'un travail politique, tendant à détourner le roi Guillaume de M. de Bismark et à le jeter dans une voie nouvelle, se multiplient trop depuis quel-

que temps pour ne pas donner lieu de croire qu'elles doivent avoir quelque raison d'être.

Une lettre adressée de Vienne à la Corres pondance du Nord-Est, sous la date du 3 septembre, donne un ensemble d'informations politiques qu'il convient d'accueillir avec une grande réserve, mais qui mérite attention.

- « Il paraît, écrit on, que l'on est fort peu satisfait à Berlin de l'accueil fait par notre cabineaux tentatives de rapprochement qui ont été tout récemment essayées du côté de la Prusse. Le ton que la presse officieuse prussienne a commencé à prendre, ces derniers jours, visà-vis de l'Autriche, permet de croire que des dispositions meilleures, qui étaient annoncées, il y a peu de temps de Berlin comme devant se manifester entre la Prusse et l'Autriche, ne se sont pas réalisées.
- » En effet, à peine le baron Werther avait il lu à M. de Beust sa dépêche explicative et atténuante à propos de la note Usedom, cette dépêche qui semblait, de la part du cabinet prussien, être une véritable avance, que les organes officieux de Berlin ont pris à notre égard un ton fort peu amical. Tantôt ils affectent de présenter à l'Autriche la perspective menaçante de la conclusion formelle d'une alliance étroite entre la Prusse et la Russie; tantôt ils dépeignent l'Autriche comme étant dans une période de dissolution complète.
- » Ce langage ne produit pas ici l'effet qu'on en attendait sans doute. En ce qui concerne l'alliance russe, on sait probablement à Berlin mieux qu'ailleurs ce que l'on peut en attendre. A notre sens la Russie, en cas d'une guerre à l'occident, n'apportera pas un secours bien

essicace à la Prusse, ou au moins n'y mettra pas beaucoup de zèle. Son armement n'est encore qu'incomplètement renouvelé; elle est toujours très-absorbée par la russification violente de la Pologne, et enfin elle a les yeux

constamment tournés ailleurs que vers le Rhin.

- » Il paraît, en outre, positif que, du côté de la Russie, il a été fait à quelques cours allemandes apparentées, des communications portant qu'en cas d'un conflit entre la France et la Prusse, le gouvernement russe à l'intention de rester neutre. De tout cela on peut conclure que la Prusse n'a pas grand fond à faire sur l'aide de la Russie.
- » Quant aux difficulés intérieures qui nous restent à vaincre pour achever la réorganisation de l'Empire, je crois à peine avoir besoin de le dire : on ne les considère pas ici du tout comme insurmontables. La meilleure preuve qu'on se sent marcher sur un terrain plus solide, c'est que, d'après tous les indices, le baron de Beust commence à prendre, sur tout ce qui touche à la question allemande, une attitude plus ferme et plus décidée. Une nouvelle dérogation au traité de Prague ne serait probablement pas vue aujourd'hui par le cabinet de Vienne avec l'indissérence et le calme qu'il a montrés naguère au moment de la publication des traités imposés par la Prusse aux Etats de l'Allemagne du Sud.
- . On a pu avoir à Berlin l'occasion d'en faire la remarque, et c'est là, suivant toute apparence, une des causes du mécontentement qu'on laisse voir...

Pour les articles non signés : P. GODET.

BEURBBEROW.

LE ROMAN DES MERES,

Par ALFRED DES ESSARTS. DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

Au repas de midi, quand Emma apporta un gros porceau de lard qui fumait au milieu d'un cercle de choux, plat qu'elle avait confectionné avec grand soin, malgré les protestations apparentes de Mme Foreau, qui, au fond, n'était pas fâchée de cet allégement de besogne culinaire, Gringois prit l'air patelin qui lui ervait à masquer ses desseins secrets. Il souriait sournoisement et balançait sa tête de façon oursine.

S'adressant à la servante, afin que par ce canal ses paroles allassent droit à sa fille :

- Dites donc, Mathurine, a-t-on retrouvé Petit-Gamin ?
- Ou'est-ce que c'est ? demanda Emma.
- Petit-Gamin, c'était mon plus bel agneau, un mimal superbe, gracieux et affable, quoi. Il a disparu. Quel malheur.
- J'en suis bien fâchée, mon père.
- C'est la faute à Rigolot! un feignant qui dort

sous le premier pommier venu. Et va-t-en voir après !... Aussi, je vous l'ai drôlement chassé avec les semelles de mes sabots. Mais maintenant je suis dans l'embarras... Il me faudrait quelqu'un de confiance pour garder mes hêles.

Emma eut compris , ne fut-ce qu'au regard vipérin de la veuve Foreau. Elle frémit de douleur en voyant qu'aucune humiliation ne lui serait épargnée. Mais elle n'était pas revenue chez son père sans se dire d'avance par combien d'épreuves elle aurait à passer.

- Si , dit-elle simplement , je m'offrais à remplacer le valet dont vous vous plaignez?

- Toi!

Le paysan ne put réprimer cette exclamation dictée à la fois par la surprise et par le respect que la bonne éducation et les manières distinguées inspirent aux esprits même les plus épais.

Un moment, cet homme fat honteux du rôle d'oppresseur qu'on lui faisait jouer, et un geste qu'il laissa échapper traduisit la pensée. Mais aussitôt le regard alerte de la servante se communiqua à celui du

Sous cet ascendant bassement dominateur, Gringois donna congé à une résolution meilleure, il se tourna un peu de côté, honteux de lui-même, pour répondre à sa fille :

- Dès que ça t'arrange de me rendre ce petit service, c'est pas de refus. Avec ça que les temps sont durs et que les valets enchérissent tous les jours. Dis done, si t'as peur pour ta peau, tu trouveras dans la grande armoire le chapeau de paille que portait Denise la rougeotte, une brave fille tout de même qu'est devenue défunte vers la Saint-Martin.

Emma s'inclina en signe d'acquiescem

Le repas s'acheva silencieux. La veuve Foreau faisait des efforts inouïs pour dissimuler sa joie.

Ainsi cette jeune fille, qui avait été citée tant de fois comme le modèle de la grâce idéale; cette adorable créature qui entraînait les cœurs sur son passage, et qui n'avait qu'à se montrer en robe blanche avec une simple rose dans ses beaux cheveny blonds nour fasciner tous les yeux; cette pure et douce enfant était réduite à la plus pénible condition.

Emma avait docilement pris le chapeau de paille de Denise. Coiffée de la sorte, vêtue d'une jupe de coton rayée, d'un caraco de toile bise, chaussée de galoches, elle menait aux champs le troupeau dont la garde lui avait été confiée, autrement dit imposée.

Une yraie bergère des bords du Lignon, moins le

nœud de rubans à la houlette, moins le corsage de taffetas gorge de pigeon.

La pauvre Emma avait à supporter tantot l'ardeur du soleil, tantôt l'apre bise, tantôt la pluie et tantôt le brouillard, tout cela en veillant sur de stupides ani-

Son unique refuge était dans sa pensée qui la ramenait toujours vers les temps meilleurs - et e gnait-elle les pénibles retours de sa mémoire : car ce miroir inexorable ne lui retraçait que trop fidelement les joies évanoules, les espérances éteintes, les tendresses enfouies au tombeau.

Que de reproches ne se faisait-elle pas pour la préférence qu'elle avait témoignée à un homme sans cœur qui avait devancé les autres dans la sécheresse et l'a-

Puis, regardant ses vêtements grossiers, elle s'effor çait de se persuader à elle-même que tout cela avait été chimère, vision, ombre d'une ombre, que la fille du paysan n'était jamais sortie de sa femme...

Malgré elle, le sentiment de son éducation palpitait dans son esprit avec une évidence accablante.

Sous ce costume grossier, Emma devait rester jusqu'à la fin de sa vie la fille adoptive de Mme Moran lot. Quand bien même elle eut voulu abjurer le passé, le passé lui eût crié :

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NIMES

AFFAIRE LACY-GUILLON ET AUTRES. — REUNION DU 29 JUILLET.

Présidence de M. E. GAUSSE, vice-président, assisté de MM. de GIRY et GAUTHIER.

(Suite et fin.)

Nous donnons quelques-unes des dépositions des témoins appelés à la requête des prévenus, d'après le Bulletin international. Ces dépositions nous ont paru fort importantes:

Charles Swartz, 25 ans : Arrivé de bonne heure à la réunion, j'ai entendu le commissaire dire : « Je suis le commissaire central. »

J'ai vu emporter M. Sagnier, et en sortant j'ai vu le procureur impérial et je lui ai dit : « On vient de blesser un homme grièvement. » Le procureur impérial m'a répondu : « Bon! bon! nous nous occuperons de cela demain. »

J'ai vu l'officier qui tenait Sagnier par le cou.

M. le président : Bien, bien, laissons.

M° Jules Favre: Les témoins se succèdent; ce sont des gens honorables; déjà six d'entre eux ont démenti les allégations de M. le commissaire central; tous sont d'honuêtes gens. D'autres viendront confirmer leurs déclarations

Napoléon Aurillon, agent de publicité, 57 ans: Le 28, M. Lacy-Guillon me fit appeler; il me donna cinq à six cents lettres closes avec adresses. M. Lacy en a gardé quelques-unes pour ses amis. J'ai fait le nécessaire pour la salle, table, chaises, lampes; j'ai fait tout disposer. J'ai visité les lieux avec M. Lacy. Puis nous avons ouvert au moment voulu, mis une pierre derrière la porte et je me suis mis là avec cette consigne: « Personne sans carle. »

J'ai dit à un nommé Roque: Sans carte vous n'entrerez pas. Rabinel est venu aussi, je lui ai dit: tu, intraras pas. Un autre me dit: Je voudrais entendre Cazot. — As tu une carte, non: quand anaras à Alais, l'entendras.

J'ai dit à une autre, je fais mon service, je suis employé.

A ce moment arrive le Central, je lui dis:
« — Monsieur, votre carte? »

Il était suivi par Gibert, Castan et le grand Clément. On m'a secoué, ils m'ont écarté, j'ai couru après lui. J'ai pris à témoin MM. Isnard, Lauzon, Laget. — Là-dessus je suis retourné à mon poste.

Le commissaire central revint bientôt, ouvrit la porte, cria à moi. Alors la troupe est arrivée, le lieutenant a commandé crosse en avant. J'en ai reçu de tous côtés, sur le veutre, l'estomac; il a fallu me porter au café Roque, à la Placette. — Je suis indigné quand j'y pense!

Je suis estropié des deux bras... La porte était gardée par un manchot et un boiteux. M. Jules Favre : On comprendra vos déposi-

Je crois devoir vous donner lecture des dépositions faites à M. le juge d'instruction et parfaitement réservées par ce dernier; — elles sont semblables à ce qui vient d'être raconté...

J'assiste, messieurs, au plus triste spectacle; le tribunal a entendu une série de témoins qui tous déclarent que des paroles ont été proférées pour arrêter le commissaire central, que la porte de la maison Breton était bien gardée et que la police a dù en forcer l'entrée. Donc! ou M. le commissaire central est un faux témoin, ou ces messieurs sont de faux témoins. Je demande la confrontation. L'honneur de M. le commissaire central est trop engagé dans le débat pour que la confrontation me soit refusée.

M. le président : On a encore le souvenir des déclarations du commissaire central et cela doit suffire

M° Jules Favre : Dans cet échange entre deux témoins le tribunal saisit la vérité; si le tribunal est éclairé, je n'ai rien à dire.

M. le président : Le tribunal se rappelle les faits et veut éviter les longueurs inutiles.

M° Jules Favre: Le tribunal voudra bien me tenir compte que j'ai demandé une confrontation; je ne dis pas qu'on me l'a refusée, mais elle n'a pas paru utile.

Je me propose d'en tirer toutes les conséquences qu'un honnête homme peut en tirer. (Mouvement dans la salle).

Noma Charret, commis négociant, a été convoqué par lettre close. A son arrivée, a neuf heures moins dix minutes, la porte était fermée; il apprit que le commissaire central était entré. Il protesta contre ce qu'il croyait une illégalité. Le commissaire central sortit deux fois. Il était très-agité. Il dit à l'officier: « Faites ranger vos hommes, faites évacuer la salle, crosse en avant. »

L'officier dit: « Chargez, crosse en avant. » L'officier chargea le premier, sabre en main.

Je reçus dix coups de crosse. Je traitai les soldats de canailles, d'assassins. Je leur dis: « Comment puis je sortir, il y a trop de monde. » Je ne bouge pas et je suis frappé. Un soldat dit: « Embrochez le s'il ne veut pas marcher. »

J'étais dans une grande agitation.

M. Laget, avocat, ancien bâtonnier à la cour de Nîmes, avait reçu une lettre de convocation. Il se rendit à la rénmon. En arrivant, un individu lui demanda de le faire entrer. M. Lacy refusa. Le témoin rapporte qu'il vit sortir le commissaire central. Un instant après se présentèrent en rang des soldats qui tenaient le passage. L'officier était très-excité, criant: « En avant, à coups de crosse. » Je rasai le mur et pus sortir. On me dit que le représentant de M. Carcassonne avait reçu des coups de crosse. De là je me suis rendu chez moi.

M. Le Président : Il est difficile d'entendre une déclaration plus nette.

M. Jules Favre: Saviez vous que Lacy voulait faire une réunion privée?

M. Laget: Certainement, puisque le jour même j'avais été consulté par M. Lacy-Guillon et que j'avais dû lui dire dans quelles conditions sa réunion était légale.

M. Casimir Soulas (mouvement), 31 ans, avocat: Le soir de la réunion, j'étais sur la place, attendant l'ouverture des portes; on organisait le service de contrôle; nous entrâmes un à un. M. Aurillon prenaît les billets. Nous causions. La réunion n'était pas commencée que nous voyions entrer le commissaire central. Il se mit en colloque avec Lacy, qui lui dit: « Il n'y a pas de président; je suis chez moi, et je prends la responsabilité de ce qui se passera chez moi, »

La discussion a continué; le commissaire alors m'a prié de parler pour dire que les réunions publiques étaient défendues. J'ai dit que j'étais d'un tout autre avis : que la réunion était privée et par conséquent autorisée dans les cinq jours avant l'élection.

J'ai ajouté: A la première manifestation de la force nous cèderons, mais pas avant. Après ma protestation vint celle de M. Margarot et de M. Cazot.

Puis parurent les baïonnettes ; alors je m'écriai : « Messieurs , nous sommes quatre cents ici, séparons-nous et n'oublions pas que nous sommes tous des agents électoraux ; soyons calmes. »

Dans la salle que vous connaissez, la deuxième, tout le monde était amassé autour de la table. C'est alors qu'en avant des soldats je vis l'officier excessivement exalté, qui me dit : « Messieurs, retirez-vous donc! »

Nous sortimes tous, et dans la rue adjacente, j'ai vu un citoyen recevoir un coup de crosse terrible sur la nuque et rouler par terre; puis on a sonné le clairon pour rallier les troupes.

J'ai surtout dit deux fois que nous ne voulions pas opposer l'émeute « à la violence. »

M° Jules Favre: Il semble que M. Soulas a invité le commissaire central à constater que chacun des assistants était muni de cartes.

M. Soulas : Je relevai la question de droit, en insistant sur le caractère privé de la réunion. Alors chacun montra sa lettre.

M. le président : Y eut-il des gens qui ne montrèrent pas leur carte ?

M. Soulas: On ne voyait que des bras en l'air et au bout de chaque bras une lettre.

M. le président: Le fait est un peu hors de discussion et nous ne pouvons pas entendre des choses écrites.

M° Jules Favre : Il importe qu'on s'explique sur le moment et sur la façon dont Sanier a été blessé.

M. le président : En deux mots et sans insister, qu'a dit Sanier?

R. Il sortait de la réunion, il fut très-vive-

ment poussé à la sortie et dit : « Pourquoi me brutalisez-vous? » On lui répond : « C'est ma consigne, »

— Elle ne vous autorise pas à me brusquer. L'officier lui met ensuite la pointe sur la poitrine, et dit : « Voulez-vous que je vous enferre?» et il le prend au collet et le secoue. Sanier répond quelques mots.

Alors l'officier le jette au milieu de ses soldals et porta son épée sur le côté gauche.

Un ami lui dit après : « Prenez garde, vous êtes couvert de sang. » Alors Sanier fut poussé sur la place de l'Oratoire. On criait : C'est le fou! c'est le fou! En entrant chez lui, un ouvrier lui a sucé la plaie, et en a tiré un caillot de sang.

M° J. Favre: M. Soulas a invité le commissaire central à constater dans son procès-verbal qu'il était entré par la force dans le local, et qu'on ne voulait pas opposer la force à la violence.

M. Soulas: Oui, monsieur.

M. le président : M° J. Favre, n'insistez pas, vous tirerez de cette déposition le parti que vous voudrez.

Théodore Julian, quarante ans, commis négociant.

Je ne sais rien sur la réunion, je n'y étais pas.

Je crois que je suis assigné à cause de mon intimité avec le blessé. — Il m'a raconté l'érènement tel qu'il s'est passé.

M° J. Favre : Sanier a-t-il parlé des faits de la réunion ? Ne vous a-t-il pas dicté une déclaration signée

de lui ?

Le témoin : Sanier m'a dicté une déclaration signée de lui , que je suis prêt à lire au tribunal.

M. Gauthier, joge: Raconte-t-il ce qui s'est passé dans la réunion?

M° J. Favre : Vous l'avez écrit, vous pouvez e lire.

M. le président : Cela suppléera autant que possible aux déclarations que la loi ne permet pas d'entendre.

Audience du 29 août.

Ce matin, à huit heures et demie, la parole a été donnée au ministère public.

A neuf heures et demie, M° Jules Favre a pris la parole; sa plaidoirie, en faveur de Lacy-Guillon et Ribot ne s'est terminée qu'à midi.

Une audience de relevée aura lieu à deux heures, pour entendre le défenseur de M. Breton, et les répliques, s'il y a lieu.

L'assure ne cesse pas d'être l'objet d'ovations populaires toutes les fois qu'il entre au palas ou qu'il en sort.

A la reprise de l'audience, M. le président dit que l'on est arrivé au moment solennel de l'affaire; il invite le public au calme et ausilence.

- Rappelle-toi!

Et souvent elle ne se rappelait que trop.

C'était vers le soir; les premières teintes grises obscurcissaient l'horizon et noyaient tous les objets dans une vapeur indécise. Emma se disposait à rentrer, et elle s'occupait du soin de rassembler le troupeau, quand un cavalier qui semblait s'être égaré, arriva de ce côté et lui demanda;

- Ma belle enfant, pouvez-vous m'indiquer le chemin du château des Arbrayes? Je connais mal encore ce pays, et...

Un cri aigu interrompit la parole de l'étranger.

Emma, pâle et défaillante, était tombée à la ren-

Le cavalier proféra une exclamation, en homme vivement surpris, et il se hâta de mettre pied à terre pour secourir la jeune fille.

Mais déjà celle-ci avait recouvré ses sens sous la loi de la pudeur et de la dignité, et elle se releva sans toucher la main que l'étranger lui tendait.

— Ce n'est pas possible... dit-il; je fais un rêve! Mile Morandot ici, sous ce costume, dans ces viles fonctions!... Non!... je suis le jouet d'une ressemblance.

Il frémit presque d'effroi lorsque Emma lui répondit :

— Vous vous trompez, monsieur. Celle qui est devant vos yeux s'appelle Jeanne Gringois, et n'est qu'une simple paysanne.

En achevant ces mots, elle avait fait un mouvement pour s'éloigner. L'interlocuteur la retint du geste.

- Pardon si j'insiste, dit-il. Quand bien même vos traits ne reproduiraient pas exactement les traits d'une personne que j'ai tant connue, tant aimée... le son de votre voix et votre langage achéveraient de lever les doutes de mon esprit. Celle qui est là devant moi, celle que je retrouve ici par une espèce de miracle, c'est MIle Emma Morandot!
- Eh bien oui, je suis l'infortunée que vous venez de nommer; et puisse ma présence réveiller en vous quelques remords. Vous m'avez sue accablée par le malheur, et, au moment de me donner votre nom, de m'associer à votre sort, vous avez renié vos promesses! Vous venez de dire que « vous m'aviez aimée ». Ah! permettez-moi de repousser cette affirmation. Le noble sentiment qui élève le cœur n'existe pas chez yous.
- Parbleu! s'ècria le baron de Génesty, dont le visage s'était couvert de la rougeur du dépit, comment pouvez-vous juger ainsi les gens et les condamner sans appel; ma pauvre enfant, vous ignorez les choses de la vie. Une gentilbomme ruiné, criblé de dettes, a une

peine du diable à se tirer d'affaire ; ce n'est pas dans la situation difficile où je me trouvais que j'eusse pu vous cautionner, vous et cette excellente Mme Morandot qui a été regrettée de tout le monde.

- Rassurez-vous, monsieur le baron, répliqua la jeune fille, ma mère et moi eussions été les premières à vous rendre votre parole. Mais votre empressement à nous fuir nous a été plus pénible que la rupture même de nos projets.
- Ah! ne m'accablez pas, mademoiselle. J'avoue que j'ai pris l'épouyante et que...
- Assez, monsieur, ne vous abaissez pas à des excuses. Le passé a péri comme mes chers bienfaiteurs.
 Vous vous êtes liés envers une autre; il n'y a donc plus rien de commun entre nous, Adieu.

Emma parut vouloir résolument quitter M. de Génesty.

— Ne nous séparons pas ainsi, dit-il en essayant de lui prendre la main, cela me ferait trop de peine... car votre charmante image est toujours là, et même sous ce modeste costume vous me paraissez plus enviable que jamais. Vous ne pouvez avoir oublié, Emma, ces heures d'intimité si délicieuse que nous avons passées ensemble. Oh! alors, j'étais sincère... Je n'aurais pas cru pouvoir aimer ainsi. Et ne pensez pas que je sois heureux du sort que j'ai dû subir... Que de fois mon

souvenir s'est envolé vers vous avec un regret pojgnant!... O vous que j'ai appelée « ma fiancée », ne me chassez pas complètement de votre cœur. Voyez en moi un ami qui peut vous arracher à la condition indigne où vous êtes descendue: ne repoussez pas mes offres désintéressées... L'idée de votre mépris me seraitiasupportable.

Emma leva les yeux au ciel, comme pour le prendre à témoin.

— Je suis obligée de 'rentrer chez mon père, ne me retenez pas davantage. S'il vous faut une bonne parole, je suis prête à la dire : je ne vous méprise pas . sachanbien que vous avez agi comme tout autre homme da monde cût agi à votre place.

Cela dit, elle s'éloigna rapidement.

Fortuné n'essaya pas de l'arrêter de nouveau. Le pardon d'Emma l'avait profondément humilié. Il eu priféré des reproches, et ne se dissimulait pas que le bea rôle était pour la jeune fille. D'autre part, sa stupéfation durait encore, tant la condition actuelle d'Emma offrait quelque chose d'étrange et presque d'incompréhensible.

Ce fut à pas lents qu'il regagna son opulente demeure, où l'attendaient la baronne et plusieurs bou amis de Paris, empressés de profiter d'une hospitalist splendide.

A deux heures et demie, la parole est donnée au défenseur de M. Breton, qui conclut au relaxe pur et simple de son client.

A trois heures moins cinq minutes, le tribanal se retire pour en délibérer. Une demiheure après, le tribunal rend un jugement qui condamne :

Lary-Guillon à 500 fr. d'amende; Ribot à 300 fr.;

Tous deux solidairement aux frais; Fixe à un mois la durée de la contraînte

par corps.

Nouvelles Diverses.

Nous avons donné à nos lecteurs les prédictions météorologiques de M. Gaulier pour le mois de septembre; voici celles de M, Mathieu, de la Nièvre :

Les premiers jours sont très-beaux : les chaleurs semblent vouloir reprendre comme en juillet, et voici qu'elles s'installent ferme jusqu'au 9.

Dernier quartier de la lune, le 9, à 10 h. 13 m. du soir.

Du 9'au 10, le temps se couvre.

Du 10 au 12, pluie, grand vent, tonnerre; ainsi jusqu'au 15.

Tant mieux ; jaime a voir l'équinoxe prendre résolument les devants: nous en serons plus tôt débarrassés; et ceci nous présge une belle fin de mois et probablement un très bel octo-

Nouvelle lane, le 16, à 1 h. 29 m. du soir. Du 16 au 17 et au 22, intermittences de pluie et de beau temps; le 19, temps couvert; ainsi jusqu'au 23.

Premier quartier, le 23, à 3 h. 31 m. du

Du 23 au 30, tout ainsi que de la nouvelle lune au premier quartier, il y aura intermittence de ciel couvert, de vent, de pluie et de beaux jours.

Voilà un mois de septembre qui me semble assez convenable.

- On public les curieux renseignements que voici sur les mœurs gastronomiques des souverains actuels:

Napoléon III, frugal, discret, ne faisant jamais d'observation sur le service; buveur médiocre, grand fomeur.

La reine Victoria, frugale, puséiste, aimant le bœuf et les pâtisseries.

Alexandre II, bon mangeur, buveur exquis, ami du champagne et du bourgogne; amateur du gibier.

S. M. prusienne, excellent buvenr (Ræderer, Marc Brunner, Liebfswmilch); bœuf, mouton, biscuits et entre-mets : convive simple et gai.

S. M. autrichienne, convive soucieux, partisan des viandes brunes, ami du mouton et du gibier; vins nationaux de Hongrie et vins bor-

S. M. d'Italie, grand chasseur, fort appétit sur les viandes blanches et les petits gibiers, tueur de sangliers, dont il ne mange pas, porté sur les vins de la Côte d'Or.

S. M. Isabelle d'Espagne, bon apétit pour les viandes blanches et jeuves; portée sur les vins nationaux et sur les bordelais.

S. M. le sultan, partisan de fortes nourritures, des riz, des entre-mets sucrés, des fruits asiatiques, et, par contraste, des vins de Bour-

S. M. néerlandaise, beau viveur, favorable à la boucherie, à la marée, notamment au saumon. Vins vieux de Bourgogne. L'une des belles caves de l'Europe.

S. M. belge, manviette en fait d'estomac. Ami des petits gibiers, notamment de la grive. Vins vieux de Bourgogne.

S. M. de Hanovre, faisan de Bohême, coq de bruyère de Galicie, jambon fumé de Styrie. Vins du Rhin et de la Moselle.

S. M. de Portugal, hochequeue en fait d'estomac. Petit mangeur, buveur médiocre, porté sur les bordelais et les oporto, avec accompagnement d'entre-mets sucrés.

Le comte de Chambord et le comte de Paris, forts mangeurs, très amis des vins de France et même de l'argenteuil, recommandé comme hygiène.

Bade, Wutemberg et Bavière, aucun signe particulier. La bière coupe l'apétit.

Suède, Norwège et Danemark, morue et poisson salé. Vieilles liqueurs et vins de Bordeaux d'au moins douze ans.

Si les pronostics tirés des habitudes sont vrais, voilà, certes, un précieux canevas pour l'histoire.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les courses de Saumur ont été favorisées par un temps magnifique, une brise légère soufflait agréablement et tempérait l'ardeur du soleil. La prairie de Varrains était garnie d'une foule empressée de curieux, et les toilettes les plus fraîches brillaient de tous côtés, sur les tribunes et sur les attelages qui étaient aussi nombreux que les années précédentes; les cavaliers sillonnaient aussi en tous sens l'enceinte des cordes.

M. le Préfet de Maine-et-Loire assistait à ces fêtes; il était entouré des notabilités du pays et de plusieurs membres du conseil général.

1° Course au trot (gentlemen-riders). -800 fr. donnés par la Société des Courses, Savoir: 700 fr. en argent au premier arrivant, 100 fr. au second. - Entrées : 20 fr., dont moitié au second arrivant et l'autre moitié au troisième, pour chevaux de tout âge et de toute espèce, nés en France. - Distance : 4,000 mètres. - Poids: 75 kilog.

présentés au poteau de départ. Zut, à M. Baudry d'Asson, monté par son propriétaire, a pris les devants dès le début et a fait le parcours en cinq minutes environ, distançant ses concurrents de 300 mètres.

Benjamine, de la même écurie de M. Baudry d'Asson, montée par M. de Bellegarde, et Cora, à M. Castelnau, montée par M. de Villars, se sont suivies de très-près et se sont montrées de forces égales. Benjamine a gagné d'une longueur sur Cora.

2º Prix du Conseil général de Maine et-Loire : 1,200 fr., pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest. - Poids du règlement de l'Ouest. - Entrée : 20 fr. pour le deuxième arrivant. - Distance : 4,000 mètres en une épreuve.

Elven, à M. le Vie de Chemillier, s'est seule présentée au départ et a parcouru les 4.000 mètres en 4 minutes 45 secondes. Elven portait 58 kilog. 500 grammes.

3º Prix du Chemin de fer. - Steeple-chase (gentlemen-riders). - 1,000 fr., dont 500 fr. donnés par la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans et 500 fr. donnés par la Société des Courses, Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. - Poids commun : 67 kilog. 1/2. - Entrées: 40 fr. pour le deuxième arrivant.

Deux chevaux engagés: Haïdée, à M. Coutures de Trois Monts, montée par M. Chaverondier, et Kamy, à M. Hoblot, de Saumur, monté par M. d'Aubigny. Haïdée a franchi les obstacles avec beaucoup d'aisance et de facilité et est arrivée première. Kamy avait refusé dès le premier obstacle; M. d'Aubigny, avec une perséverance qui lui fait honneur, l'a sans cesse ramené en arrière et a suivi la piste en tout son parcours.

Haïdée avait reçu 67 kilog. 500 grammes.

4º Steeple-chase. - Handicap. - 2000 fr. donnés par l'Administration des haras, pour chevaux de 4 ans et au dessus, de toute espèce et de toute provenance, montés, soit par des gentlemen-riders, soit par des jockeys. - Entrées 100 fr., moitié forfait. - La moitié des entrées au second. - Distance. 4,500 mètres environ, 20 obstacles à franchir (Règlement de la société des steeplechase de France).

Pour cette course il n'y avait qu'un engagement, Haidèe, la même jument qui venait de gagner le prix précédent. Aux termes du règlement, M. Chaverondier avait le droit de se présenter au poteau et de refuser de courir; mais, avec cette bonne grâce d'un véritable gentleman, après quelques instants de repos,

Cinq chevaux étaient engagés et se sont ; M. Chaverondier a coura tout le grand steeple, franchissant avec assurance tous les obstacles et déployant en cette circonstance les ressources d'un parfait écuyer. A son arrivée aux tribunes, M. Chaverondier a été chaleureusement accueilli et acclamé par ses anciens chefs et ses anciens frères d'armes.

> 5° Prix de consolation : 800 fr. - Steeplechase - (gentlemen-riders). Handicap, pour tous chevaux ayant couru aux courses de Saumur et n'ayant pas gagné sur cet hippodrome en 1868. - Distance: 2,500 mètres environ et 10 obstacles environ. - Entrée: 20 fr. au second, s'il y a moins de 8 chevaux ; s'il y en a plus, moilié seulement au deuxième arrivant. 153 sh asilicap a

Deux chevaux ont été engagés pour le prix de consolation. Pistolet, à M. de Bellaing, et Volte Face, à M. Mauriceau, monté par M. d'Aubigny. Volte Face est assez bien nommé : déjà à la première course, il avait voulu quitter la piste et avait ainsi perdu toute chance de gagner ; à cette dernière, en arrivant aux tribunes, il s'est précipité dans l'enceinte du pesage. Fort heureusement personne n'a été atteint. Pendant ce temps, Pistolet, monté par M. Bellaing, avait fait beaucoup de chemin et est arrivé seul devant la tribune du jury.

Telles ont été nos courses: animées comme toujours, également suivies avec un vif intérêt par toute notre population. Sans doute les engagements n'ont pas été nombreux, des éleveurs en renom n'ont pas présenté cette année sur notre hippodrome leurs produits les plus remarquables, mais cette exception ne doit rien présager de fâcheux pour l'avenir de nos courses, et de l'avis unanime cette institution ne doit point péricliter dans notre ville, la terre classique des plaisirs équestres.

Tout semble aujourd'hui avoir conspiré contre nos fêtes. Le même jour, Craon avait ses courses; depuis longlemps elles étaient connues, et chacun avait fixé son itinéraire et pris ses engagements. Les nôtres, disait-on, ont manqué de publicité : les indécisions relatives aux military, l'espoir qu'on a eu de les conserver, ont retardé la rédaction du programme, et lorsqu'il a élé connu, beaucoup de coureurs ne pouvaient plus songer à venir lutter sur notre turf.

L'ouverture de la chasse nous a encore été contraire. Ces plaisirs ont dû nous enlever des coureurs et même des spectateurs, et une autre année il sera bon d'éviter cette époque.

Mais toutes ces causes accidentelles ne peuvent durer, et la société des courses qui devra se reconstituer promptement sur de nouvelles bases, triomphera facilement de ces obstacles, et fera renaître l'éclat incontestable de notre hippodrome.

La seconde partie de nos fêtes hippiques, le carrousel de l'Ecole de cavalerie, a eu lieu hier soir en présence d'une assistance toujours aussi nombreuse que par le passé. Et les spectateurs se retirent toujours émerveilles de ces brillantes manœuvres, dans la perfection desquelles on ne peut exceller qu'à Saumur, sous l'habile direction des professeurs émérites qui soutiennent avec honneur l'ancienne et célèbre réputation de l'Ecole de Saumur.

Les différents quadrilles à toutes les allures, les changements de main ont été exécutés avec un fini qu'il est impossible de décrire ; les diverses courses ont été vaillamment soutenues et chacun a déployé autant d'agilité, d'adresse, que de science équestre.

Dans la course des bagues, le premier prix a été remporté par M. de Laitre, sous-lieutenant au 1er cuirassiers;

Le deuxième, par M. Pascaud, sous-lieutenant au 10° chasseurs.

Dans la course des têtes, M. de Fontane. sous-lieutenant au 2° lanciers, a gagné le premier prix, et M. Lebrun, sous-fieutenant au 1er spahis, a reçu le deuxième.

Les sauteurs en liberté ont glacé d'effroi bien des dames et suscité de toutes parts des

Ida vit tout de suite, avec le regard exercé d'une femme jalouse, les traces d'agitation récente qui pouvaient se lire sur le visage de M. de Génesty. Elle eut la maladresse d'interroger Fortuné devant tout le monde, de s'acharner aux questions, de s'irriter des défaites que son mari lui opposait.

La soirée fut orageuse au château des Arbrayes. Elle ne fut pas plus paisible à la ferme Saint-Vincent-des-

En revenant chez son père, Emma n'était pas moins bouleversée que le baron. Elle monta à sa chambre pour y laisser couler ses larmes, ayant répondu : « Je n'ai pas faim », à la veuve Foreau qui lui avait dit : « Y a beau temps que la soupe est prête. »

Yous pouvez penser comme la servante arrangea sa jeune maîtresse.

- Voyez-vous c'te mijaurée! Encore des caprices. J'youdrais pas faire de la peine à m'sieu en lui disant ce que je pense. Mais m'est avis que la caque sent toujours le hareng.

- Paix-là, paix-là, Mathurine; vous me tourmen-

- Ah! Jésus, c'est pas m'n intention ; j'n'en suis pas capable. Mais ça me tarabuste que m'sicu ne soit pas mieux écouté.

- Si ma fille n'a pas faim, je n'y puis rien.

- Possible; mais pourquoi qu'elle s'est enfermée dans sa chambre, si c'est pas pour faire sa fière et sa belle?

- Dites-lui de venir ; nous verrous bien.

Mathurine s'empressa de s'acquitter d'une commission si agréable pour elle.

Quand elle entra chez la jeune fille, celle-ci pleurait toujours: - Tiens, ça ne cesse donc pas de couler? dit la

veuve. C'est comme la fontaine du lavoir. Emma n'eut pas l'air de l'avoir entendue, plongée

qu'elle était dans ses réflexions. - Est-ce que je parle à la muraille ? continue la servante haussant la voix avec l'arrogance que lui donnait son autorité dans la maison. Pour une demoiselle qui a été éduquée à si grands frais, vous n'êtes point polie tout de même.

La jeune fille tourna lentement la tête vers la méchante vieille et lui dit avec douceur :

- Laissez-moi... Je désire être seule.

- C'est ça... pour penser à votre bon temps. Ab! dame, vos diners valaient mieux que notre fricot, et ils ne vous coûtaient pas cher.

- Je vous ai déjà dit que je n'ai pas faim : cela peut arriver à tout le monde.

- Jarni! dans ce pays-ci, il n'y a que vous qui fas-

siez la petite bouche. Quand on travaille dur, on a toujours de l'appêtit.

- Jusqu'à présent, repartit Emma avec une fermeté digne, je ne crois pas être restée inactive dans la maison.

- C'est pas sans peine.

- Madame Foreau, dit Emma vraiment excédée, jusqu'ici j'ai usé de grands ménagements; mais rappelez-vous qu'il ne vous appartient pas de contrôler mes actions, que je suis chez mon père, et que vous n'êtes qu'une servante.

- Jour de Dieu! s'écria la veuve, prenant tout-àcoup le plus haut diapason, voilà bien ces parisiennes de malheur! Parce qu'on donne de bons conseils à mam'zelle; elle prétend qu'on veut la morigener, et elle fait sa princesse en criant que je ne suis qu'une servante. Eh ben , quand ça serait?... Du moins, moi j'lai soigné, ce brave homme, et je n'laurais pas quitté pour or ni pour argent. Et, à c't'heure, ayant été obligée de revenir ici comme une mendiante, vous m'assottisez à cette fin de vous revancher sur moi! Ah! ça ne mordra point. Je me tirerai plutôt d'ici... Et pour lors mon maître verra comme il sera assaisonné, le pauvre cher homme!

(La suite au prochain numéro.)

applandissements qui avaient peine à ne pas éclater bruyamment.

La fête s'est terminée par le carrousel de la troupe; brillantes manœuvres dans lesquelles l'escadron exécute à toutes les allures les figures les plus compliquées, et dans lesquelles aussi on peut apprécier le soin apporté à l'instruction équestre de chaque homme de troupe.

Nous ne devons pas oublier la musique du 14° de ligne qui a joué pendant ces deux jours les plus beaux morceaux de son répertoire, et a été vivement appréciée de tous les connaisseurs. La justesse, l'ensemble, et une parfaite intelligence des morceaux exécutés, telles sont les qualités de cet excellent corps de mu-

Pour chronique locale et nouvelles diverses ; P. Godet.

Voici le sommaire du numéro 1332 de l'Illus. tration (5 septembre 1868):

Texte: Don Domingo Faustino Sarmiento. - Revue politique de la semaine. - Courrier de Paris. - Le syphon du pout de l'Alma. -Gazette du Palais. - Le mouvement littéraire. - Inauguration des eaux du canal de Siagne. à Cannes. - Le capitaine Guignon, nouvelle par M. Jules Cauvain (suite). - Dix jours à Tiflis .- Fontaine anx violettes , nouvelle par M. Aug. Lepage (snite). - L'antilope Canna.

GRAVURES: Don Domingo Faustino Sarmiento. - Paris; Pose des syphons métalliques en amont du pont de l'Alma. - Exposition des prix et envois de Rome, à l'Ecole des Beaux-Arts (2 gravures). - Inauguration des eaux du canal de Siagne, à Cannes, - Angleterre: Catastrophe d'Abergele. - Modes de 1868; Saison d'automne. - Dix jours à Tiflis ; Un

moulin sur la Koura; - Minaret d'une mosquée tatare; - Types de Géorgiens; - Eglise mtschete; - Clocher du monastère Saint-David; - Paysan tatare; - Femme tatare; - Une Dournia (boulangerie); - Type armérien; - Ouvrier grec; - Halte d'une caravane sur la Koura. - Antilopes nouvellement arrivés au Jardin d'acclimatation. - Echecs. - Rébus.

Marché de Saumur du 5 septembre.

| Froment (l'h. 77 k.) | 22 | 80 | Paille de ratelier | | |
|--|-----|----|------------------------|----|----|
| 2° qualité (74 k.) | 21 | 45 | (hors barrière). | 43 | 45 |
| Seigle nouveau | | | Paille de litière, id. | - | _ |
| Orge | 14 | - | Foin id | 85 | 05 |
| Avoine (entrée) | 12 | 50 | Luzerne (les 750 k) | 93 | 60 |
| Fèves | 15 | - | Graine de lin (70 k.) | 28 | - |
| Pois blancs | 40 | - | - detrefle(°/ok) |)) | _ |
| - rouges | 32 | - | - de luzerne. |)) | - |
| Cire jaune (50 kil). | 175 | - | - decolza 65 k | 21 | 50 |
| | | | - de chenevis | 24 | |
| | | | Amandes cassées | | |
| - de lin | 46 | - | (les 100 k.) | - | - |
| The state of the state of the state of | (VA | | | | |

COURS DES VINS (1). BLANCS (2). Coteaux de Saumur, 1867. . 1re qualité 110 à 120

80 à 90 55 à 60 Ordin., envir. de Saumur 1867, 110 Saint-Léger et environs 1867, 1º 45 à 50 id. Le Puy-N.-D. et environs 1867, 110 id. 42 8 48 32 à ROUGES (3). Souzay et environs 1867. Champigny, 1867. . . 1re qualité 80 à 100 Id. id. Varrains, 1867. . . Varrains, 1867 . . ir qualité 65 à id.

P. GODET, propriétaire-gérant.

(1) Prix du commerce. - (2) 2 hect. 30 lit. - (3) 2 hect. 20 lit.

id.

id.

55 à

Etude de M. DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VIENJIDIRJE

PAR ADJUDICATION,

En totalité ou en détail,

En l'étude et par le ministère de M. DENIEAU, notaire à Allonnes,

Le dimanche 27 septembre 1868, à midi,

UNE CLOSERIE

Appelée LA MOTTE,

En la commune d'Allonnes,

Exploitée par le sieur Thibault et composée des immeubles ci après,

SAVOIR :

1° La maison et dépendances, composées de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes et pâtures, comprises au plan cadastral de ladite commune sons les nº 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666 et 667, section J, pour une contenance de 1 hectare 70 ares 70 centiares.

2º Une pâture, au même lieu, nº 616 et 617, section J dudit plan, contenant 10 ares 80 centiares.

3° Une vigne, appelée le Barbillon, nº 626, section J, contenant 27 ares 50 centiares.

4º Une autre vigne, à l'Alleau, nº 154, section E dudit plan, contenant 11 ares.

5° Un morceau de terre, en Malgagne, nº 607, section K dudit plan, contenant 9 ares.

6° Un pré, dans la Grande-Prée-Brunet, nº 220 bis, section G, contenant 16 ares 20 centiares.

7° Un autre pré, dans les Roux, n° 576, section M, contenant 18

8º Un autre pré, dans les Montets, nº 531, section II, contenant 20 ares.

9° Un autre pré, dans la Coquère, n° 829, section H dudit plan, contenant 18 ares.

10° Un morceau de terre labourable, aux Megretteries, appelé la Prèce-des Chênes, nº 159, section II, contenant 18 ares 40 centiares.

11° Vingt-deux ares de terre, afflés de vigne, au Noyer-Savary, joignant Mae Budan.

12° Et une pâture, au lieu dit la Croix des Boussés, nº 620, section J, contenant 34 ares.

S'adresser, pour tous renseignements, audit Me Denieau, notaire à Allonnes, dépositane du cahier des (393)charges.

A CEDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU ct de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. Courtois Jagot, rue d'Orleans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paie-(384) ment.

Argenton - le - Château (Deux-Sè-

A WIENIDIRJE

PAR ADJUDICATION .

Le dimanche 4 octobre 1868, à midi,

En l'étude de M° FAUGER, notaire à Argenton-le-Château,

Sur la mise à prix de 60,000 fr., pour entrer en jouissance le 23 avril 1869,

LA JOLIE MÉTAIRIE DE

LA DAVIERE,

Située à 500 mêtres du bourg de Massais, canton d'Argenton-le-Château, sur le bord de la route départementale de Châtillon à Thouars, et contenant 56 hectares 71 ares 16 centiares.

Cette métairie comprend des bâtiments d'habitation et d'exploitation en très-bon état, une prairie pouvant donner 15,000 kilogrammes de foin par an, touchant les bâtiments, et des terres de première qualité; le tout est d'un seul tenant.

Ladite métairie, dont le bail expire le 23 avril 1869, peut être affermée facilement 2,000 francs. - Elle peut convenir à des spéculateurs, car elle est très susceptible de détail.

La contrée est très-giboyeuse. On accordera les plus grandes facilités pour payer.

S'adresser, pour tous renseigne-ments, à M. FAUGER, notaire à Argenton-le-Château, dépositaire des titres de propriété.

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000

S'adresser au bureau du journal.

ANVIS

CHASSE SUR LA COMMUNE DE VIVY.

La chasse est interdite sur les propriétés de MM. Domény, Beaumont, Godet, Linacier, Mulot, Cornilleau, Fermé, à toutes personnes étrangères à la commune de Vivy ou n'y possédant aucun bien, saus la permission écrite des propriétaires.

Etude de M. FAUGER, notaire à Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DECÈS.

Le mercredi 9 septembre 1868, à midi, il sera procédé, par le minis-tère de M. Henri Plé, commissairepriseur à Saumur, dans la maison où est décédé le sieur Assier, à la Croix - Verte, ancienne route de Tours, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession bénéficiaire.

Il sera vendu:

Lit, couette, traversins, couvrepieds, draps, linge, effets, buffet, huche, table, chaises, commode, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p.0/0.

M. DENIBAU, notaire à Allonnes, demande UN CLERC se destinant au notariat.

On demande un ménage pour tenir une basse-cour dans les environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

On demande à la campagne un domestique pour cultiver un jardin, panser un cheval et conduire.

S'adresser à l'hôtel d'Anjou, à Sau-

Un homme marié, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de com-

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

USDEHERN Guérison Hadicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de Pre Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et success, seul et uniq élève de Pre Simon; ou à la Phar-

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse. C. MAYER, bréveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz. L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épicier, Md de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

NOUVELLE SOUSCRIPTION Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

Chinon, 1867.

DICTIONNAIRE

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES. Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE EDITION

Seize volumes, grand in 8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1re édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BECDELLE SEC EDEC E A ECES. BOURSE DG 5 SEPTEMBRE. BOURSE DU 7 SEPTEMBRE. BENTES ET ACTIONS au comptant. Dernier Baisse. Hausse. Hausse. Baisse. cours. cours. 3 pour cent 1862. . . 70 90 4 1/2 pour cent 1852. . . . 102 55 102 10 Obligations du Trésor. . . 481 25 25 481 25 3170 3170 1450 5 10 440 Crédit Agricole 630 630 647 50 75 25 285 50 280 Comptoir d'esc. de Paris. 697 50 25 695 Orléans (estampillé) 912 50 25 912 1185 25 1178 568 75 25 567 50 2 963 75 975 50 11 25 Lyon nouveau. Midi. 593 2 50 590 Quest . 586 25 5 587 50 1 25 Cie Parisienne du Gaz... 1525 1525 401 Transatlantiques. 52 358 75 Emprunt italien 5 0/0. 95 05 50 52 560 553 75 50 25 413 75 75 412 25 Victor-Emmanuel 45 50 Romains. 38 50 50 50 39 Crédit Mobilier Espagnol. 25 25 296 292 77 50 25 77 50 Nord-Espagne. Compagnie immobilière. . 115 OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr 324

Saumur, P. GODET, imprimeur,

75

322

322 75

324 25

335

322

322

324

Ouest

Midl.